

Date de dépôt : 8 février 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Gabriel Barrillier : Le département de l'instruction publique (DIP) serait-il disposé à s'associer à un échange d'apprentis entre la Suisse romande et le Québec ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Du 23 au 29 octobre dernier, le Forum interparlementaire romand (FIR) a organisé un voyage au Canada, principalement au Québec, pour 38 députés provenant des 6 cantons romands (dont 9 Genevois). L'apprentissage dual a vivement intéressé les parlementaires québécois lors des échanges à l'Assemblée nationale. Le système de formation au Québec conduit une grande partie des jeunes à emprunter la voie des études longues. De ce fait, un pourcentage non négligeable de jeunes a de la peine à entrer dans le marché du travail par la suite. La formule suisse leur paraît de nature à remédier à cette situation et le souhait a été exprimé de pouvoir l'expérimenter sur le terrain par un échange de jeunes en formation entre les deux pays (apprentis pour la Suisse romande). Ce projet a reçu le soutien de l'ambassade de Suisse à Ottawa et du consulat de Suisse à Montréal. De nombreuses conventions existent entre la Suisse et le Québec pour des échanges au niveau universitaire et des HES, mais rien n'existe pour la formation professionnelle.

Ma question :

Le DIP est-il disposé à s'associer à l'organisation de ces échanges en collaboration étroite avec les 5 autres cantons (par exemple 1 apprenti par canton), dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIT), étant précisé que le FIR s'est aussi adressé à cette dernière ?

Je remercie le DIP tout en restant à sa disposition.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat souhaite développer les échanges et séjours dans tous les degrés d'enseignement, y compris la formation professionnelle. La mobilité des apprentis au-delà de nos frontières permet de renforcer les compétences professionnelles, sociales et/ou linguistiques des jeunes, renforçant ainsi leur employabilité. C'est également un excellent moyen pour faire connaître notre système de formation professionnelle à l'étranger.

Certains cantons romands ont déjà mené des échanges d'apprentis avec le Québec. A Genève, l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) organise depuis 2014 des stages professionnels en Angleterre pour les apprentis de la filière CFC d'employé de commerce bilingue français-anglais (profil E). Suite à cette expérience pilote, il est envisagé d'élargir ce projet à d'autres filières professionnelles à l'avenir.

Si le département de l'instruction publique, de la culture et du sport est en principe favorable à s'associer à l'organisation d'échanges d'apprentis romands avec le Québec, les conditions cadres et modalités pratiques de ces échanges devront néanmoins encore être précisées : filière(s) d'apprentissage visée(s), durée et type d'échange (unilatéral ou réciproque), recherche des entreprises formatrices, modalités financières (bourses, prise en charge du salaire des apprentis), formalités administratives (contrats, visas). La question de la coordination, en Suisse romande et au Québec, est également un aspect central qui devra être clarifié.

Dans l'attente de ces éléments et de la position de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), l'OFPC a déjà entamé une prise de contact avec quelques organismes chargés de la mobilité internationale au Québec pour étudier d'éventuelles possibilités de collaboration.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP